



Mairie

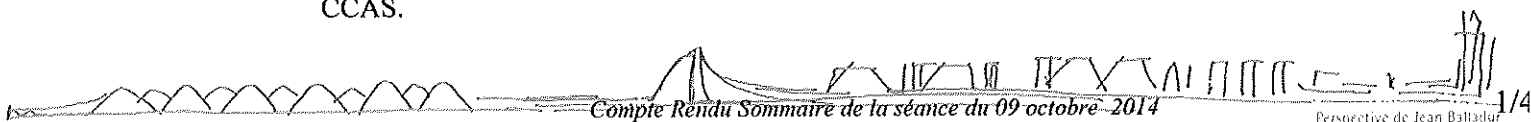
CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 09 octobre 2014

Le Conseil Municipal décide :

1. De prendre acte des informations contenues dans le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et l'assainissement 2013.
2. De prendre acte des informations contenues dans le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2013.
3. D'autoriser le Maire à solliciter auprès du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) une subvention pour l'acquisition de caméras de vidéoprotection,
 - et d'approuver le plan de financement suivant :

Commune	22 700 €
Etat (FIDP)	9 730 €
Total =	32 430 €
4. De voter une motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.
5. D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € pour abonder le Fonds de Solidarité ouvert par l'Association des Maires de l'Hérault suite au violent épisode cévenol qui s'est abattu sur l'Hérault et le Gard le mercredi 17 et le jeudi 18 septembre 2014.
6. De bien vouloir accorder la protection fonctionnelle au Maire dans le cadre d'une citation à comparaître devant le Tribunal Correctionnel de Montpellier le 18 septembre 2014.
 - et d'autoriser le mandatement de la somme correspondant aux honoraires d'avocat assurant la défense des intérêts de Monsieur le Maire.
7. De modifier la liste des commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs approuvée par délibération n° 16 du 07 avril 2014 en remplaçant Mme DELETTRE Michelle par Madame BOURRIER Bernadette.
8. De créer un Comité Technique unique compétent pour les agents de la collectivité et du CCAS.



9. De fixer à quatre le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au sein du Comité Technique,
 - de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
 - de recueillir, par le comité technique, l'avis des représentants de la collectivité.
10. De créer un Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) commun entre la collectivité et le CCAS.
11. De fixer à quatre le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au sein du CHSCT,
 - de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
 - de recueillir, par le Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de travail, l'avis des représentants de la collectivité.
12. D'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel.
13. D'approuver le recrutement d'un agent non titulaire pour assurer les fonctions de régisseur suppléant des marchés.
14. De recourir au contrat d'apprentissage et de conclure dès la rentrée scolaire 2014 un contrat d'apprentissage pour le service « Espaces Verts »,
 - et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.
15. De fixer les taux de rémunération des intervenants sur les temps périscolaires de l'Ecole Élémentaire,
 - et d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le règlement des études surveillées qui change du fait de la réforme des rythmes scolaires, les études passant de 16h00 à 17h00.
16. D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Mme le Recteur de l'Académie de Montpellier une convention de partenariat concernant la mise à disposition d'un environnement numérique de travail aux élèves du 1^{er} degré.
17. D'approuver le rapport fourni par la SARL ROUX SF sur l'exécution de la délégation de service public de la station d'avitaillement du Port pour l'exercice 2013.
18. D'approuver le rapport fourni par la SARL MONTPELLIER DEPANNAGE sur l'exécution de la délégation de service public de la fourrière automobile municipale pour l'exercice 2013.
19. D'approuver les rapports d'activités fournis par les délégataires des lots de plages concédés portant sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exploitation des activités de plages, au titre de l'exercice 2013.
20. De lancer une procédure de délégation de service public, en vue de l'attribution du lot de plage n° 5 situé sur la plage Est, de type « location de matériel – buvette » pour une durée d'un an à compter du 1er avril 2015,

- de fixer le tarif minima d'occupation à 7 000 €, soit 35 € le m².
 - de donner compétence à la commission de délégation de service public pour procéder à l'ouverture des candidatures et à l'analyse des offres.
 - et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
21. D'approuver une subvention d'un montant de 7.000 euros au Centre Hippique de La Grande Motte, pour l'organisation de la manifestation « Concours hippique National » ainsi que la convention de partenariat,
 - et d'approuver l'avenant n° 7 à la convention signée le 9 juin 2006 avec le Centre Hippique afin de fixer la redevance annuelle due à 7.000 euros jusqu'au terme de la convention prévu le 31.12.2016.
 22. D'approuver la convention de partenariat à passer avec la société « Sport Plus Conseil » pour l'organisation du tournoi de tennis « Trophée de la Famille » et de l'autoriser à la signer.
 23. De dénommer l'allée Nord de Port Grégau, dans le quartier du Ponant, « Promenade Roger VIAN »
 - et de dire que ces appellations seront portées à la connaissance des différents services et administrations concernés.
 24. De dénommer le jardin du Souvenir « Parc René COUVEINHES »,
 - et de dire que cette appellation sera portée à la connaissance des différents services et administrations concernés.
 25. De dénommer le parvis de l'église Saint Augustin « Parvis Abbé Roger Guérin »,
 - et de dire que cette appellation sera portée à la connaissance des différents services et administrations concernés.
 26. De prendre acte du rapport d'activité 2013 de la SEM Hérault Aménagement.
 27. De prendre acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2013 établi par Hérault Aménagement.
 28. D'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2013, ainsi que le bilan et compte de résultat de la SPLA l'Or Aménagement.
 29. D'approuver la mise en place de nouvelles ganivelles sur le cordon dunaire du quartier du Grand Travers (secteur « La Dune » à accès plage n° 57).
 - et d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher des financements auprès du Conseil Général avant la réalisation des travaux.
 30. De concéder à ERDF une servitude de passage pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles section BH n°0106 et BH n°0110 situées Avenue du Bois Couchant. Cette constitution de servitude donnera lieu au versement à la Ville par ERDF d'une indemnité forfaitaire de cinquante euros.
 - et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude correspondante à intervenir entre la Ville et la société ERDF, ainsi que les actes authentiques s'y référant.
 31. D'approuver le principe de bascule au 1^{er} janvier des autorisations annuelles d'occupation de poste à flot.

32. D'approuver le non-renouvellement de l'amodiation du lot 12 au profit de la SARL PICOLO PLAISANCE, amodiation qui arrive à échéance le 31 décembre 2014,
- d'approuver la reprise de ce lot par la Commune de La Grande Motte à compter du 1^{er} janvier 2015.
33. D'accorder l'indemnité de Conseil à M. Dominique CARDI, Trésorier Principal à la Trésorerie de Mauguio, pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.
34. D'approuver le Budget Supplémentaire 2014 du Budget Principal de la Ville.
35. D'approuver le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe Equipements Sportifs et Parkings Payants.
36. D'approuver le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe du Palais des Congrès.
37. D'approuver le Budget Supplémentaire 2014 du Port.

Vu pour être affiché le 17 octobre 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à La Grande Motte, le 10 octobre 2014.

*Le Maire,
Président de l'Agglomération
du Pays de l'Or,*


Stéphan ROSSIGNOL